

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 308 valeurs, le filtre ISR permet de le réduire à 226 et le filtre quantitatif reposant sur l'intelligence artificielle permet d'obtenir un portefeuille compris entre 30 et 50 valeurs.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2022

Palatine Amérique : 14,86 / 20		S&P 500 ESG Index (USD) TR : 12,96 / 20	
		(périmètre 96,76%)	
Couverture du portefeuille par une agence de notation		96,76%	
Seuil d'exclusion	% du portefeuille dont la note ISR est inférieure à la sélectivité	0,00%	
Pas de critères d'exclusion	% en nombre de ligne dans le portefeuille	0,00%	
Historisation des notes			
	Note Déc. 2021	Note Mars 2022	
	12,80 / 20	14,74 / 20	

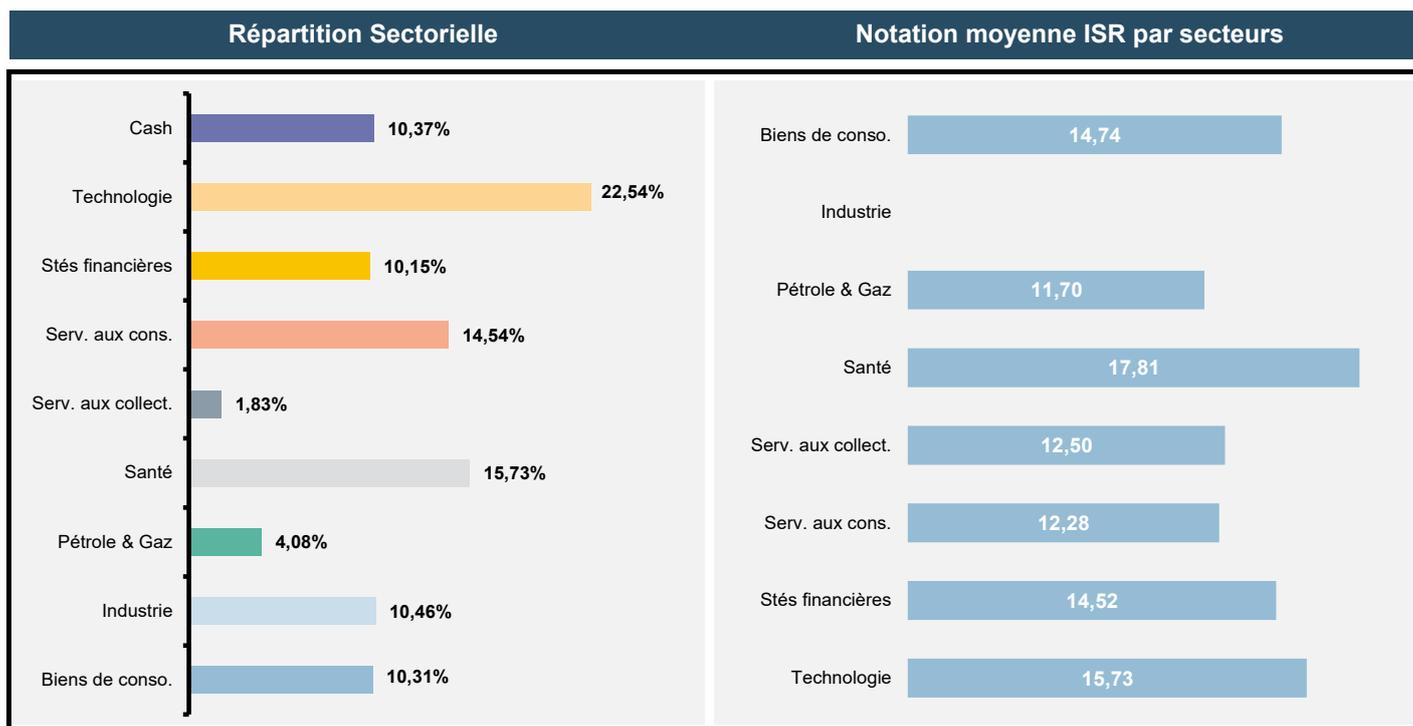
Commentaire extra-financier

ACHATS : JOHNSON & JOHNSON : J&J fait état d'un engagement formel en faveur de la sécurité des produits qui aborde tous les problèmes en jeu. En outre, la société fait état de systèmes complets pour assurer la pharmacovigilance après la production, pour lutter contre la contrefaçon et la contrebande de produits et pour garantir la sécurité des produits pendant la production. Cependant, le système de pharmacovigilance de la société aurait été inspecté par les autorités médicales compétentes, qui ont émis une lettre d'avertissement. En outre, J&J fait face à de nombreuses allégations sur lesquelles elle a été globalement réactive. La société fait état d'un engagement formel et pertinent en matière d'accès aux médicaments, désormais soutenu par des objectifs quantifiés. En outre, J&J fait état de mesures significatives (par exemple, la gestion des brevets dans les pays à revenu faible ou intermédiaire). En outre, les indicateurs clés de performance rapportés affichent une tendance globalement positive. Cependant, J&J continue à faire face à des allégations, sur lesquelles elle a été réactive. La société affiche un engagement formalisé en faveur de la protection de l'environnement, ne s'occupant désormais que de la majorité de ses responsabilités. En outre, J&J fait état de ressources complètes telles qu'un audit interne et une certification ISO 14001.

NIKE : En dehors de ses opérations européennes où les droits du travail sont généralement protégés, la société est présente dans des pays où la violation de ces droits est à risque. Cependant, Nike manque de divulgation globale des engagements et des mesures prises pour garantir la liberté d'association et promouvoir la négociation collective. La société surveille et rend compte en détail de ses progrès dans le temps par rapport aux objectifs environnementaux qu'elle a fixés, en utilisant des indicateurs pertinents pour chaque enjeu. Les résultats montrent que certains objectifs ont été atteints, tandis que d'autres sont en cours de réalisation.

VENTES : Pas de mouvements de ventes sur le T2 – 2022.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
MICROSOFT	États-Unis	Technologie	9,23%	16,70 / 20
AMAZON.COM INC	États-Unis	Serv. aux cons.	8,87%	10,80 / 20
JOHNSON & JOHNSON	États-Unis	Santé	5,55%	20,00 / 20
PFIZER	États-Unis	Santé	4,22%	18,30 / 20
EXXON MOBIL CORP	États-Unis	Pétrole & Gaz	4,09%	11,70 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	858,00*	1 020,69**
	CARBON TO VALUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	217,28*	336,15**
	ENERGY GENERATION MIX Apportionned renewables GWH	0,23**	0,10**
	TRANSITION RISKS : Financial Exposure to Extractive Industries & Reserves (%)	0,67**	1,49**
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	34,23*	33,37***
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	86,80*	86,67***
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	49*	33,60***

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100%

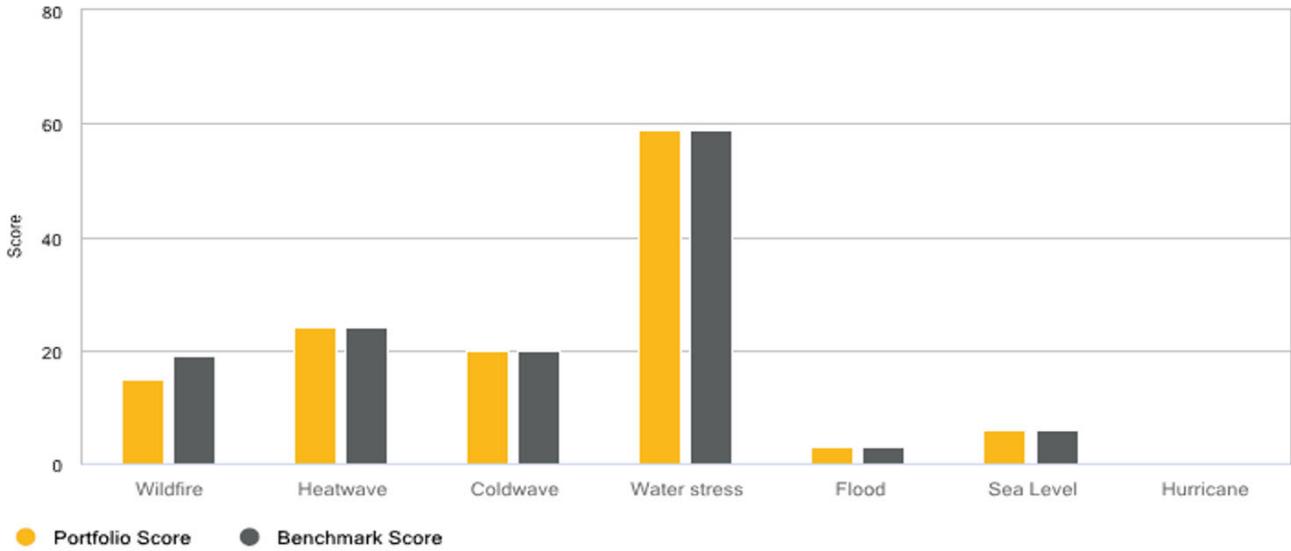
** Périmètre 99,35%

*** Périmètre 99,67%

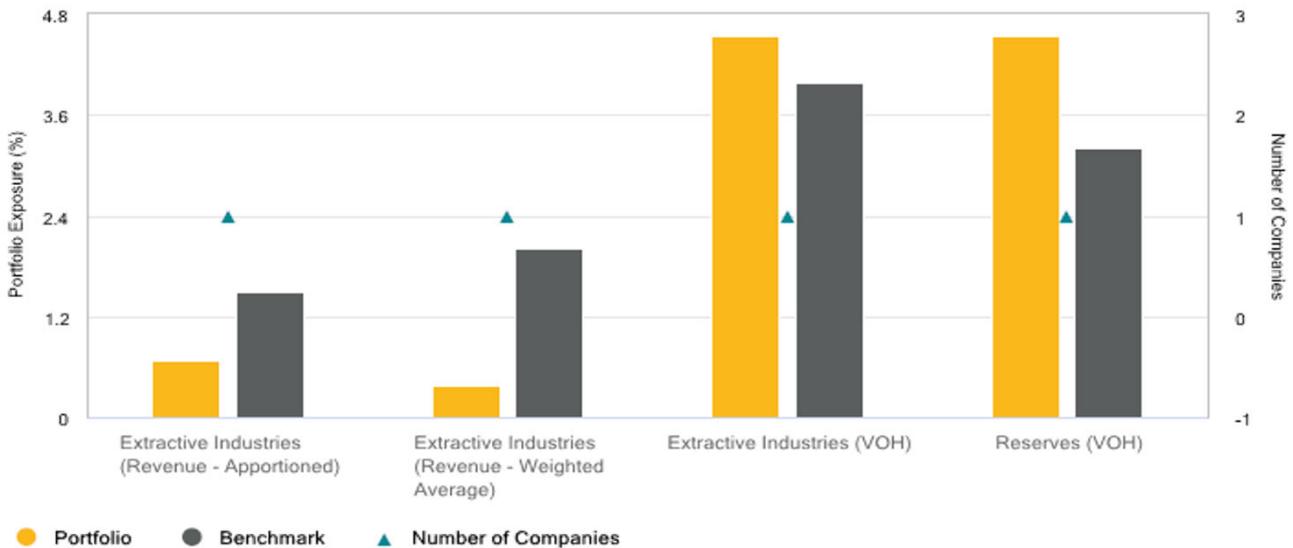
Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

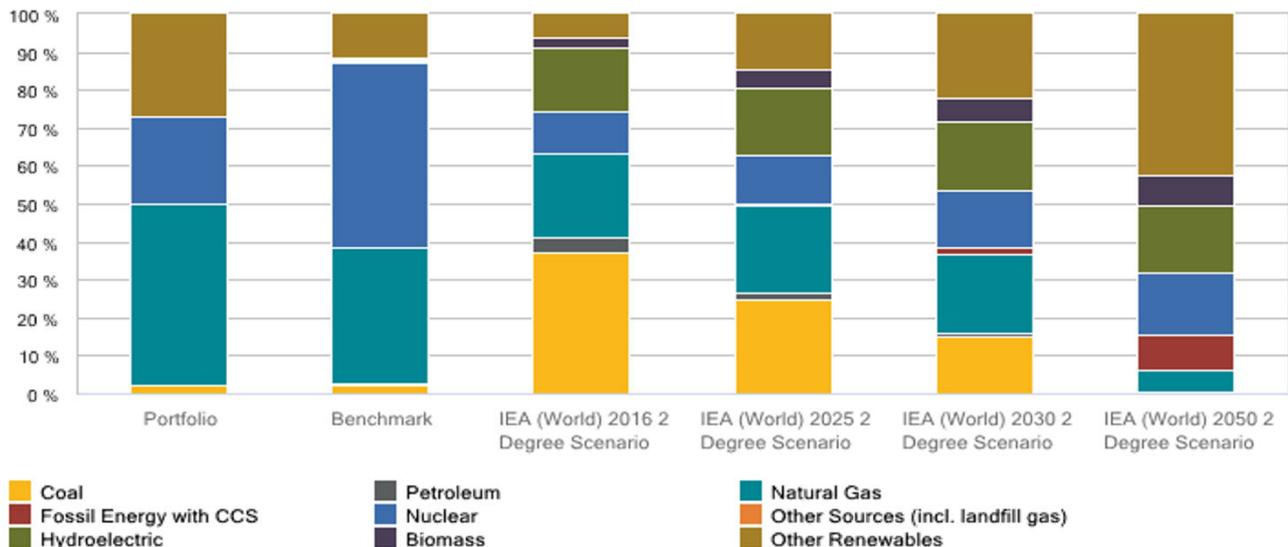
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Méthodologie (1/2)

L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

La "carbon to value (C/V)" : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".

La "carbon to revenue (C/R)" : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffres d'affaire des entreprises détenues dans le portefeuille.

La "weighted average carbone intensity (WACI)", soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.

Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")

- Il existe deux métriques ("*apportioning metric*") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - La capitalisation boursière ("Market Capitalization")**, c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - La valeur de l'entreprise ("EV")**, comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
- Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("*Apportioning factor, AF*"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

La "Carbon to Value (C/V)" :

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1,2 et 3) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("*apportioning factor*", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

La "Carbon to revenue (C/R)" :

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Avec pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

Concernant la contribution à la transition énergétique ("ENERGY GENERATION MIX, (% of GWh)", on distingue un indicateur :

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Méthodologie (2/2)

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

(B) INDICATEURS D'IMPACTS :

- **Indicateur d'impact social : % moyen de femmes au board ("Women on board = WoB")**
 - Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% \text{ WoB in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de gouvernance : % moyen d'administrateurs indépendants ("% of indépendants in the PF")**
 - Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de Droits Humains**
 - Le calcul de la moyenne des signataires est effectué en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'évènements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Evaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Evaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Evaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Evaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Evaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risque de transition :

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve" : ci-dessus

3. Alignement avec une trajectoire 2°C

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26